

REGLEMENT COMPLET DU JEU « Natessance Liff'Argan® – Rituel bien-être »

ARTICLE 1 – Organisateur

La Société Laboratoires NATESCIENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle au numéro 499 448 520 ayant son siège social, 23 Avenue Paul Langevin - 17180 PERIGNY organise entre le 01/11/2020 et le 28/02/2021 inclus (dates de l'opération en pharmacies, parapharmacies et magasins bio), un jeu « 100% gagnant » avec obligation d'achat intitulé : « Natessance Liff'Argan® – Rituel bien-être » (ci-après dénommé le « Jeu ») et met en œuvre le Jeu avec l'assistance de l'agence TLC Marketing France, établie - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris et agissant pour son compte. Ces sociétés sont ci-après dénommées « Les Sociétés Organisatrices ».

Le Jeu se déroule exclusivement en France métropolitaine (Corse incluse)

Le présent règlement régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement. Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le site internet de l'opération www.jeuliffargan.natessance.com

ARTICLE 2 – Définitions

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

- « Participant » : personne remplissant les conditions de l'article 5 et qui participe au Jeu.
- « Les Sociétés Organisatrices » : Natessance (Laboratoires NATESCIENCE) et TLC Marketing France.
- « Jeu » : le présent jeu intitulé « Natessance Liff'Argan® – Rituel bien-être » dont les conditions sont évoquées à l'article 6 du présent règlement.

ARTICLE 3 – Date de l'opération en magasin

L'offre sera disponible en pharmacies, parapharmacies et magasins bio sur l'ensemble des soins Natessance Liff'Argan® et les huiles de beauté, hors démaquillants entre le 01/11/2020 et le 28/02/2021 inclus, pendant les heures d'ouverture au public.

ARTICLE 4 - Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

En magasin :

- Posters A3
- Stop-rayons
- Flyers A5

Sur internet :

- Réseaux Sociaux de la marque : <https://www.facebook.com/Natessance/>
- Site web de la marque Natessance® : <https://natessance.com/>
- Site web dédié à l'opération : www.jeuliffargan.natessance.com

ARTICLE 5 - Conditions relatives aux participants

Afin de prendre part au Jeu, le participant doit :

- Impérativement être majeur. Les personnes mineures ne sont pas autorisées à participer. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander une justification écrite de l'âge à tout moment et de procéder à toutes les vérifications utiles, ainsi que de disqualifier tout participant qui n'aurait pas justifié de son âge exact
- Résider en France Métropolitaine (Corse incluse)
- Disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel des Sociétés Organisatrices, et plus généralement toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, l'organisation et la gestion du Jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes vivant sous le même toit. Dans ce cas, les Sociétés Organisatrices pourront sélectionner un autre gagnant à qui elles attribueront la dotation.

Le Jeu « Natessance Liff' Argan® – Rituel bien-être » est limité à une participation par foyer ou entité (même nom, même adresse postale) et par adresse e-mail. Les participants devront accepter le Règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet lors de leur participation.

ARTICLE 6 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le bénéficiaire doit :

- Acheter un produit Natessance® de la gamme Liff' Argan® (hors démaquillants) entre le 01/11/2020 et le 28/02/2021 inclus, dans l'une des pharmacies, parapharmacies et magasins bio de France métropolitaine (hors DROM-COM) participant à l'opération. L'achat est également valable sur le site en ligne <https://www.leanatureboutique.com/fr/570-natessance-lift-argan>
- Acheter un produit parmi les produits suivants :
 - o Crème anti-âge global – 3517360002874
 - o Crème légère anti-âge global – 3517360005219
 - o Crème-huile nuit anti-âge global – 3517360012071
 - o Contour yeux anti-âge global – 3517360012088
 - o Crème repulpante – 3517360010428
 - o Sérum repulpant – 3517360013511
 - o Huile d'argan bio – 100% pure 50ml – 3517361804118
 - o Huile d'argan bio – 100% pure 100ml – 3517360011333
 - o Huile sèche magnifique – 3517360011333
- Se connecter avant le 31 mars 2021 (heure de connexion de France métropolitaine faisant foi) sur le site dédié www.jeuliffargan.natessance.com pour enregistrer sa participation en renseignant :
 - Ses coordonnées complètes : civilité, nom, prénom, date de naissance ; adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone
Ces données sont collectées dans le cadre du présent jeu. Retrouvez la politique de confidentialité [ici](#).
 - Le produit de la gamme Natessance Liff' Argan® acheté ;

- Le réseau d'achat du produit acheté ;
- Puis il télécharge son ticket de caisse (comportant la référence du produit et date d'achat – taille maximum autorisée : 7 Mo – format : PDF, JPEG ou PNG).

Le participant découvre instantanément son gain parmi les lots mis en jeu.

Toute participation incomplète, illisible, falsifiée, erronée, frauduleuse, non conforme au présent règlement et/ou comportant des informations inexactes et ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site dédié de l'opération hors délai ne pourra être prise en compte et sera considérée comme invalide. Un e-mail d'invalidité sera envoyé aux personnes concernées. TLC Marketing, les Laboratoires NATESCIENCE, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront en être tenus pour responsables. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. Les Sociétés Organisatrices se réservent alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

De même, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

TLC Marketing se réserve le droit d'annuler l'offre ou de substituer à cette offre une autre offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire. TLC Marketing se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Le Jeu « Natessance Lift' Argan® – Rituel bien-être » est un jeu « 100% gagnant ». Cela signifie que chaque participation donnera droit à un gain spécifique parmi la liste des gains mis en jeu, sous réserve de validité de la participation, et dans la limite de 35 000 gains mis en jeu.

ARTICLE 7 – Dotations mises en jeu

Les dotations suivantes sont mises en jeu :

34 997 séances bien-être :

Une séance bien-être pour 1 personne à réaliser auprès d'un partenaire Réseau National Bien-être, détails dans l'e-mail automatique contenant le code cadeau à utiliser sur www.reseanationalbienetre.com

Le code cadeau est valable jusqu'au 31 octobre 2021.

TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code perdu, supprimé, volé ou endommagé.

3 séjours bien-être :

Un weekend sur mesure pour 2 personnes pour 2 jours et une nuit, hébergement inclus, transport non inclus. Destination selon le choix et les disponibilités du gagnant. Valeur maximale 500€ TTC. Le séjour est à effectuer avant le 15 décembre 2021.

TLC Marketing prendra contact avec les gagnants sous 15 jours ouvrés après confirmation de la validité de la participation pour l'organisation du séjour.

Les bénéficiaires ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

ARTICLE 8 – Conditions générales du Jeu

Gestion des participations invalides spécifique des dotations « Séance bien-être » :

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site de participation à l'opération hors délai, sera considérée comme invalide. Aucune suite ne sera donnée à ces dossiers, un e-mail d'invalidité leur sera envoyé.

Les dotations découvertes par des participants dont la participation est invalide seront perdues et ne seront pas remises en jeu. Il en sera de même pour les dotations gagnées et non réclamées.

Gestion des participations invalides spécifique des dotations « Séjour bien-être » :

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site de participation à l'opération hors délai, sera considérée comme invalide. Aucune suite ne sera donnée à ces dossiers, un e-mail d'invalidité leur sera envoyé. Le gain sera alors remis en jeu.

Sans réponse de la part des gagnants des dotations « Séjour bien-être » sous 15 jours calendaires suivant la prise de contact par le Service Consommateurs de TLC Marketing, la dotation sera définitivement perdue.

Si le gagnant ne donne aucun accord positif vis-à-vis de la proposition d'hébergement dans le cadre de la dotation « séjour bien-être » réalisée par le Service Consommateurs de TLC Marketing sous 15 jours calendaires suivant la date de proposition, la dotation sera définitivement perdue.

Le Service Consommateurs :

Le Service Consommateurs de TLC Marketing est disponible par téléphone, au 09 71 07 03 62

(Appel non surtaxé - tarif en vigueur selon votre opérateur - ligne active du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, hors jours fériés) ou par e-mail en écrivant à l'adresse suivante :

jeuliftargan.natessance@tlcrewards.com (objet : Opération Natessance Liff' Argan® – Rituel bien-être / nom et prénom du bénéficiaire).

Autres conditions :

Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre prévue avec le partenaire (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Toute dotation sera acceptée telle qu'elle est annoncée dans le présent règlement. Elle ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier de la dotation. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé aux Sociétés Organisatrices. Il est précisé que les Sociétés Organisatrices ne fourniront aucune prestation de garantie ou d'assistance, la dotation consistant uniquement en la remise de la dotation prévue pour le Jeu. En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par les Sociétés Organisatrices. Les éventuelles réclamations auprès des Sociétés Organisatrices concernant la mise à disposition de la dotation ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou équivalent financier.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et/ou de valeur équivalente sans que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire.

Toute dotation non gagnée restera la propriété de TLC Marketing.

ARTICLE 9 - Responsabilité

En aucun cas, les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la dotation ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle des Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Les Laboratoires NATESCIENCE et TLC Marketing se déchargent de toute responsabilité vis-à-vis des contre-indications et conditions indiquées par les partenaires. Au préalable, les bénéficiaires devront se renseigner sur ces contre-indications et conditions.

Les Sociétés Organisatrices ne seront pas en mesure d'envoyer la dotation et de contacter le(s) gagnant(s) de la (des) dotation(s) et/ou du lot si les participants ne donnent pas leur adresse e-mail correcte ou donnent des informations erronées lors de leur participation. Les Sociétés Organisatrice ne pourront en aucun cas en être tenues responsables.

ARTICLE 10 – Traitement des données à caractère personnel - CNIL

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi que le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 mai 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les informations recueillies sont destinées à TLC Marketing en sa qualité de responsable de traitement. Ces données sont collectées pour les besoins de la présente offre et pourront également être utilisées pour recueillir l'avis du consommateur sur la promotion commerciale, ainsi qu'à des fins d'enquêtes de satisfaction, d'élaboration de statistiques, d'organisation de jeux concours ou d'envoi d'information de la part de TLC Marketing .TLC Marketing prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions légales précitées. Pour plus d'information, rendez-vous à la rubrique « Nos politiques en matière de Cookies et de protection des données ».

Ces informations seront conservées jusqu'au 15/01/2025, au plus tard conformément à la réglementation. Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'information concernant les données personnelles le concernant. Il bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande :

- en envoyant un courrier à l'adresse postale du Jeu :
TLC Marketing - Service Consommateurs
Natessance Lift'Argan Argan® – Rituel bien-être
92 avenue de Wagram
75 017 Paris

- en envoyant un mail à l'adresse suivante : francedata@tlcrewards.com

Le consommateur a en outre la possibilité de retirer à tout moment son consentement pour les traitements le nécessitant.

Le consommateur peut contrôler le dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet de l'opération et du partenaire grâce aux paramètres de son navigateur. Si l'Utilisateur a consenti au placement de Cookies sur son navigateur via le bandeau affiché sur la page d'accueil du Site, ce dernier est informé que son consentement peut être retiré à tout moment. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur ces sites. Les Cookies déposés sur ces sites permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. Le consommateur a la possibilité d'autoriser TLC Marketing à déposer et stocker des Cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site dédié à l'opération et sur le site du partenaire. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Pour plus d'informations, il peut consulter la clause « Cookies » des Conditions Générales de Prestations de Service de TLC Marketing sur www.tlcmarketing.com/market/fr.

ARTICLE 11 – Force majeure

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles sont amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement, sera mis en ligne sur le site et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 11 du présent.

ARTICLE 12 – Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du Jeu « NatessanceLift'Argan® – Rituel bien-être » est déposé chez l'huissier Maître Sandrine Manceau dont l'étude est sise 130 rue Saint-Charles 75015 Paris.

Ce règlement peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu à l'adresse postale suivante : « TLC Marketing – Natessance Lift'Argan® – Rituel bien-être – 92 avenue de Wagram – 75017 Paris » (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Le Règlement du Jeu est également disponible en ligne à l'adresse du Jeu : www.jeuliftargan.natessance.com

ARTICLE 13 – Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toute question d'interprétation et/ou d'application du présent Règlement, et/ou toute question non prévue aux présentes et qui viendrait à se poser dans le cadre du Jeu, devra être transmise aux Sociétés Organisatrices, au plus tard dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de clôture du Jeu telle qu'identifiée aux présentes (cachet de La Poste faisant foi). Elle sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les Sociétés Organisatrices ou l'huissier dépositaire du présent règlement, dans le respect du droit en vigueur. Aucune contestation ou réclamation relative à ce Jeu ne sera prise en considération passé le délai indiqué ci-avant. TLC Marketing se réserve le droit de modifier ce Règlement sans préavis, un avenant sera déposé auprès de Maître Manceau.

ARTICLE 14 – Loi applicable

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis aux dispositions du droit français et à la compétence exclusive des juridictions françaises. Tous les litiges auxquels le présent Règlement pourrait donner lieu, quant à son interprétation ou son exécution devront être résolus à l'amiable. A défaut, ils seront soumis à la compétence des tribunaux compétents.

ANNEXE 1 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE CADEAU RESEAU NATIONAL BIEN-ETRE

1. La liste des partenaires peut évoluer au cours de l'année. Elle est disponible sur www.reseanationalbienetre.com. La liste indique les coordonnées détaillées de chaque partenaire, elle est consultable grâce au code reçu par e-mail par le bénéficiaire. TLC Marketing s'efforce de tenir à jour la liste des partenaires régulièrement. Toutefois, TLC Marketing ne peut être tenu responsable en cas d'inexactitude d'une information.
2. Pour bénéficier de sa séance offerte, le bénéficiaire doit être en possession du code indiqué dans l'email qu'il aura reçu. Le code lui permet d'accéder à la liste des partenaires sur www.reseanationalbienetre.com, de créer puis d'imprimer son Bon Cadeau sur ce même site.
3. Une fois le bon cadeau créé, le choix du partenaire est définitif. Pour bénéficier de sa séance offerte, le consommateur devra éditer et imprimer son bon. Une fois le bon créé, le code est désactivé. Les coordonnées du partenaire choisi sont inscrites sur le bon cadeau. TLC Marketing, ses commerciaux ou employés ne pourront modifier aucun choix de partenaire et/ou aucun bon cadeau. De même, aucun partenaire n'acceptera un bon cadeau sur lequel figurent le nom et les coordonnées d'un autre partenaire.
4. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute séance non comprise dans cette offre ou toute séance supplémentaire, le consommateur doit payer l'entrée au tarif en vigueur.
5. Le bénéficiaire doit prendre rendez-vous par téléphone à l'avance directement avec le partenaire, en spécifiant qu'il est détenteur d'un bon cadeau « Réseau National Bien-être ». Il devra vérifier la disponibilité, les conditions d'accès (par exemple, l'âge ou la taille minimum), et réserver sa séance. L'utilisation du bon cadeau est soumise aux disponibilités des partenaires de l'offre. Quelques séances ne sont ouvertes qu'à certaines périodes de l'année.
6. Si le bénéficiaire du bon cadeau, après avoir pris et confirmé un rendez-vous avec l'un des partenaires, ne se présentait pas le jour de son rendez-vous sans en avoir averti le partenaire au minimum 48 heures à l'avance, son bon cadeau ne serait alors plus valable chez ce partenaire ni aucun autre partenaire de l'opération. La date et l'horaire du rendez-vous sont soumis à la disponibilité du partenaire choisi.
7. Un seul bon cadeau « Réseau National Bien-être » sera accepté par groupe de réservation (Plusieurs personnes bénéficiaires de l'offre ne pourront pas utiliser leur bon en même temps chez le même partenaire) et par partenaire.
8. Le bon cadeau est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne. Les bons illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés, il en sera de même si le bénéficiaire se présente uniquement avec son e-mail indiquant son code Réseau National Bien-être.
9. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Il en sera de même pour toute réservation ultérieure.
10. Le bénéficiaire de l'offre doit se présenter avec le bon cadeau imprimé, et doit le remettre au partenaire choisi afin de bénéficier d'une activité offerte.
11. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur chez les partenaires (âge ou poids minimum requis, tenue, etc.)
12. Le code est interchangeable et valable jusqu'au 31/10/2021, exclusivement sur le site www.reseanationalbienetre.com.
13. Le bon cadeau est interchangeable et valable jusqu'au 31/10/2021.

14. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables), horaires et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération (par exemple, jours fériés, vacances scolaires, fermeture annuelle ou exceptionnelle). Le bénéficiaire devra vérifier par téléphone ces disponibilités.
15. TLC Marketing a organisé son réseau de partenaires en France métropolitaine afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Néanmoins, TLC Marketing ne peut garantir au bénéficiaire la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité de son domicile. Par conséquent, en fonction de leurs localisations géographiques, certaines personnes souhaitant bénéficier d'une séance pourraient être amenées à effectuer un déplacement à leur charge.
16. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de TLC Marketing ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
17. Le code et le bon cadeau n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces et ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.
18. TLC Marketing, ni ses agents ou employés ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur du code et/ ou du bon cadeau en cas de :

- refus d'accepter ce bon par un établissement de bien-être partenaire,
- incapacité du porteur du code et/ou du bon d'utiliser ce dernier,
- d'erreur sur le contenu du code et/ou du bon ou de la liste des établissements participants,
- de pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le bénéficiaire survenant dans un établissement participant,

TLC Marketing, ni ses agents ou employés ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du bon des pertes ou dommages.

19. L'offre Réseau National Bien-être n'est pas cumulable avec d'autres promotions et avantages des partenaires.
20. TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code et aucun bon perdu, supprimé, volé ou endommagé.
21. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.